



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

094-229400288-20210412-lmc100000075869-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/04/2021

Retour Préfecture : 15/04/2021

DÉLIBÉRATION N°2021 -2 – 4 . 3 . 18

du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 12/04/2021

Création d'un périmètre d'Espace Naturel Sensible (ENS) au sud du Parc interdépartemental des sports à Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2018 -3-4.5.26 du 25 juin 2018 approuvant le Plan vert 2018-2028 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2018 -3-4.5.27 du 10 février 2020 approuvant le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2018-2028 ;

Vu le courrier du Département du 2 février 2021 demandant l'accord du Comité syndical pour la création du périmètre d'espace naturel sensible ;

Vu la réponse du Comité syndical du 2 février 2021 donnant son accord pour ladite création ;

Vu la délibération n°25-25-03-21 du 25 mars 2021 du Comité syndical approuvant la création d'un périmètre d'espace naturel sensible sur le secteur sud du parc interdépartemental des sports ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

Sur le rapport présenté au nom de la 4 ° commission par M. Hélin ;

Sur l'avis de la commission des finances ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

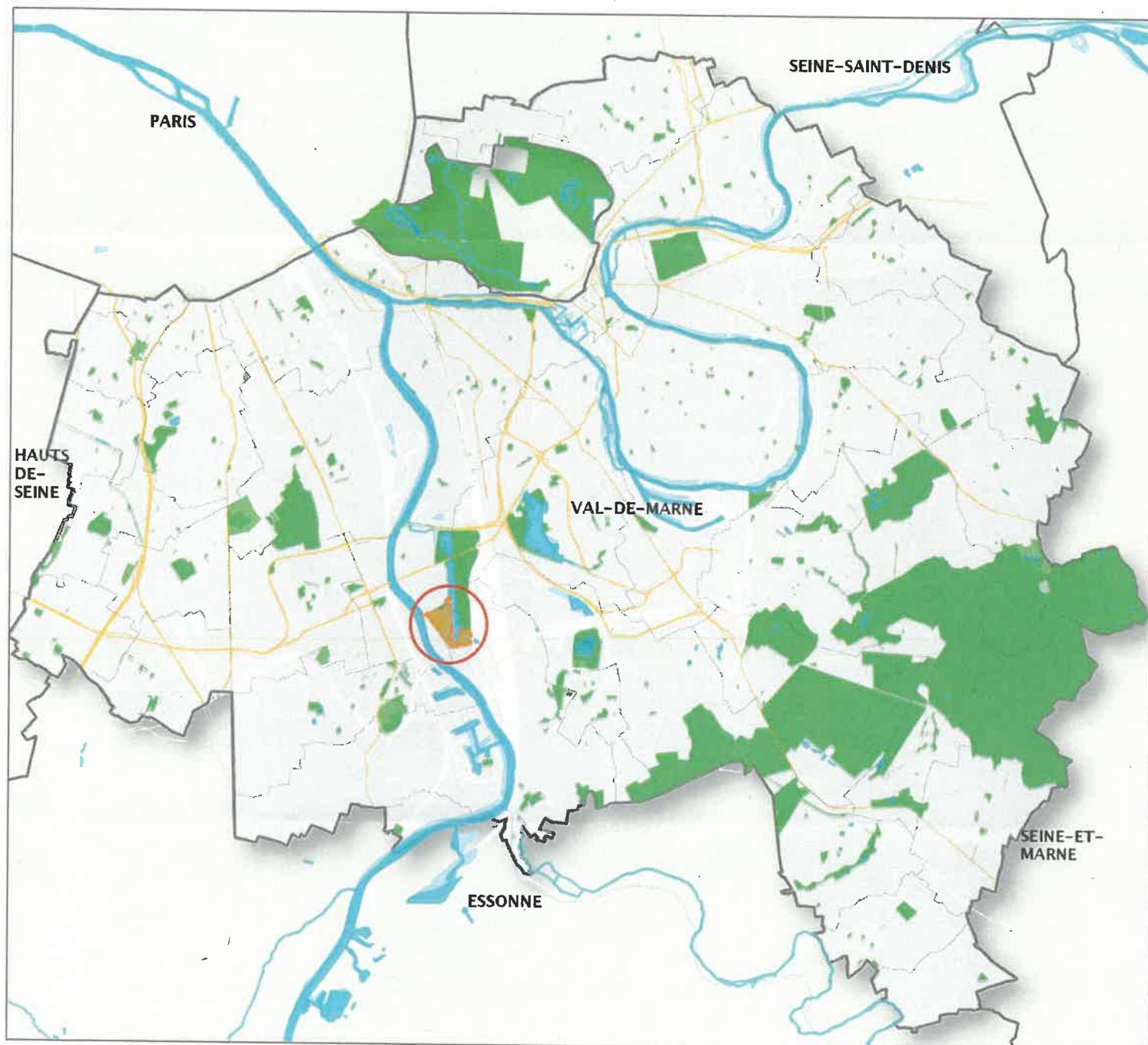
Article 1^{er} : Décide, à l'unanimité, qu'un périmètre d'Espace Naturel Sensible d'une superficie de 32 hectares est créé sur les communes de Choisy-le-Roi et de Villeneuve-Saint-Georges, sur la partie sud du Parc interdépartemental des sports, tel que figuré sur les plans en annexes incluant la liste des parcelles concernées et leur superficie.

Article 2 : Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter la mise en cohérence des documents d'urbanisme, à l'occasion de leur évolution, en tenant compte de ce classement, par les communes et l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT GOSB).

Article 3 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Département. Une copie de la délibération accompagnée du plan sera tenue à la disposition du public en mairies de Choisy-le-Roi, de Villeneuve-Saint-Georges, et à l'Hôtel du département.

**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
DU 12 AVRIL 2021
ESPACE NATUREL SENSIBLE
DU PARC INTERDÉPARTEMENTAL DES SPORTS
COMMUNES DE CHOISY-LE-ROI / VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES**

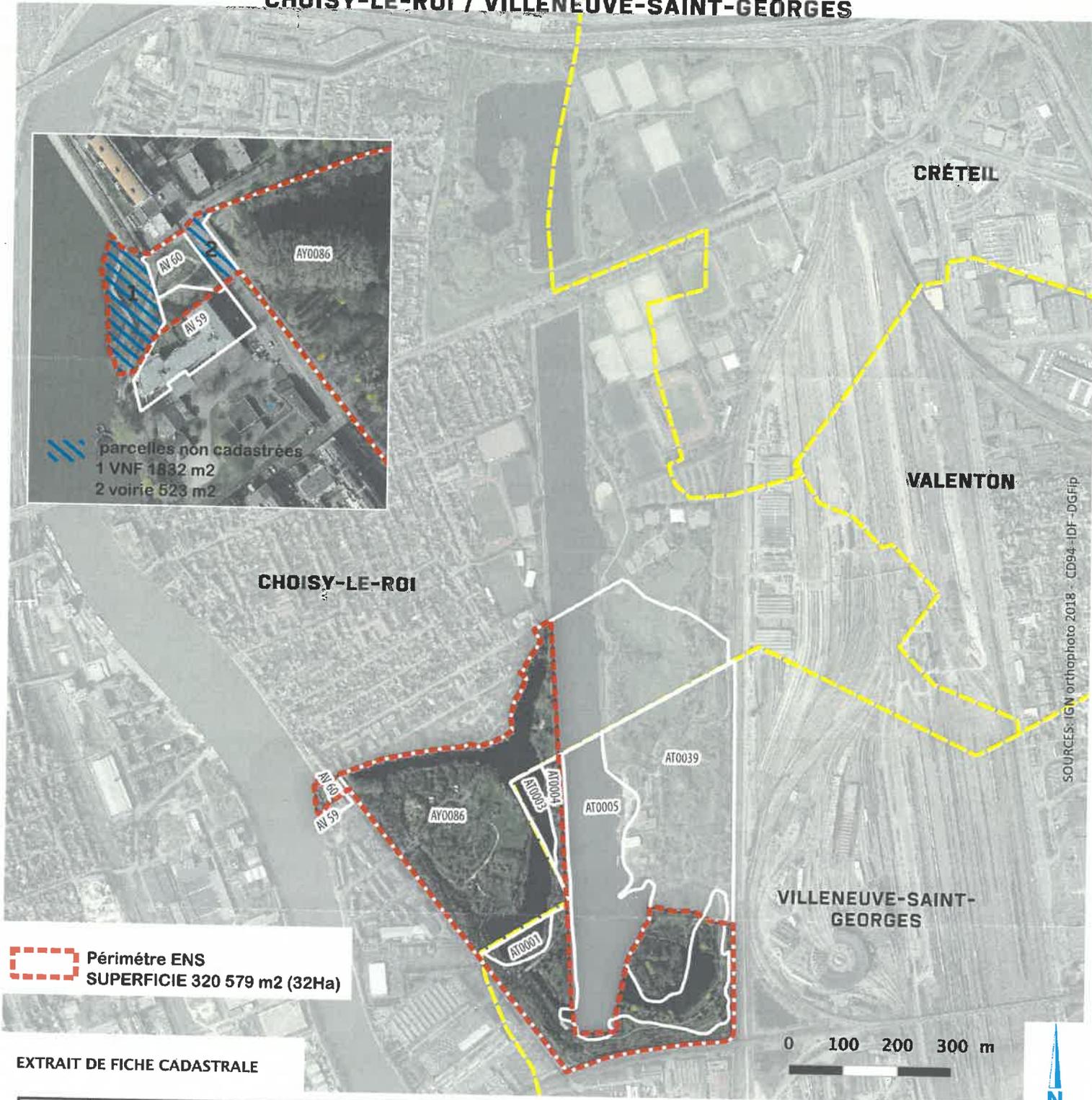
PLAN DE SITUATION



0 1 2 3 km



**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
DU 12 AVRIL 2021
CRÉATION D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE
CHOISY-LE-ROI / VILLENEUVE-SAINT-GEORGES**



SOURCES: IGN orthophoto 2018 - CD94-IDF-DGFlp

Parcelle	Ville	Surface	Propriétaire
AY0086	CHOISY-LE-ROI	173128	SYND INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DU PARC DES SPORTS
AV 59	CHOISY-LE-ROI	409	PRIVE
AV 60	CHOISY-LE-ROI	941	COMMUNE DE CHOISY-LE-ROI
AT0039	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	80154	SYND INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DU PARC DES SPORTS
AT0001	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	9563	SYND INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DU PARC DES SPORTS
AT0004	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	10500	SYND INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DU PARC DES SPORTS
AT0003	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	10242	SYND INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DU PARC DES SPORTS
AT0005	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	33287	SYND INTERDEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DU PARC DES SPORTS

DEVP 25 janvier 2021